

Module 8. Collaboration avec écoles, communautés et cadres nationaux de lutte contre l'intimidation



**Co-funded by
the European Union**

Ce module explore comment les parents peuvent collaborer efficacement avec les écoles et les communautés, et utiliser les cadres nationaux de lutte contre le harcèlement afin de créer un environnement sûr pour leurs enfants. En comprenant les politiques, en établissant des partenariats avec les éducateurs et en apprenant des stratégies de sensibilisation, les parents acquerront les outils nécessaires pour protéger leurs enfants du harcèlement et contribuer à une vie positive en cultures scolaires.

Comprendre l'importance de Collaboration école-parents

Créer un environnement sûr et sans intimidation nécessite des partenariats solides entre les parents et les écoles.

Lorsque les parents et les éducateurs travaillent ensemble, ils peuvent prévenir et traiter plus efficacement les incidents d'intimidation grâce à une détection précoce et à des messages cohérents sur le respect et l'inclusion.

Une collaboration efficace commence par l'établissement d'une vision commune où les deux parties se considèrent comme des alliés plutôt que comme des adversaires. Ce partenariat repose sur la confiance mutuelle, une communication ouverte et le respect du rôle de chacun dans le développement des enfants.

Détection précoce

Lorsque les parents et les écoles maintiennent une communication ouverte, signes avant-coureurs de l'intimidation peut être identifiée plus tôt, permettant une prompt intervention avant les situations s'aggravent.

Cohérent Messagerie

Les enfants en bénéficient lorsque ils reçoivent les mêmes messages sur le respect, l'inclusion et le comportement approprié à la maison et à école, renforcement normes sociales positives.

Commun Responsabilité

Lorsque les parents et les écoles collaborent, ils créent un système de responsabilité partagée pour maintenir un environnement d'apprentissage positif où tous les enfants peuvent prospérer.

L'établissement de cette relation collaborative nécessite un engagement proactif de la part des parents en participant aux événements scolaires, en établissant des relations précoces avec les enseignants et les administrateurs et en maintenant une communication régulière sur les expériences et les progrès de leur enfant.

L'approche de l'Union européenne à l'égard Lutte contre l'intimidation

Bien que l'Union européenne ne dispose pas de lois unifiées et contraignantes ciblant spécifiquement l'intimidation, elle promeut activement la protection de l'enfance et les efforts de lutte contre l'intimidation à travers divers cadres, recommandations et mécanismes juridiques indirects. Ces politiques permettent aux parents de soutenir et de défendre les droits de leurs enfants à la fois dans les écoles et dans les environnements en ligne.

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE)

La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la quasi-totalité des pays du monde, constitue le fondement des efforts de protection de l'enfance, notamment de la prévention du harcèlement. Plusieurs articles sont particulièrement pertinents en cas de harcèlement :

- L'article 16 protège les enfants contre toute ingérence dans leur vie privée, faisant de la cyberintimidation une violation de ces protections.
- L'article 19 établit que les gouvernements, les écoles et les familles sont responsables de créer des environnements sûrs, exempts d'intimidation et de violence.
- L'article 37 protège les enfants contre les traitements cruels ou dégradants, qui incluent les brimades graves.

Recommandation CM/Rec(2018)7 du Conseil de l'Europe

Cette recommandation met l'accent sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, en s'attaquant à la cyberintimidation à travers plusieurs principes clés :

- Les États membres doivent protéger les enfants contre le harcèlement et les abus en ligne
- Les enfants doivent être éduqués sur la sécurité en ligne et la littératie numérique
- Les enfants devraient être impliqués dans l'élaboration des politiques de lutte contre la cyberintimidation
- Des mécanismes de signalement accessibles doivent être mis à la disposition des enfants victimes de préjudices en ligne.
- Les plateformes technologiques doivent collaborer pour améliorer la sécurité en ligne
- Les informations personnelles et les images des enfants doivent être protégées

Les parents peuvent en apprendre davantage sur ces cadres dans le [texte intégral de la CDE. et le Conseil de l'Europe recommandations.](#)

Initiatives de la Commission européenne Contre l'intimidation

La Commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives stratégiques pour lutter contre le harcèlement dans les écoles et les environnements en ligne, en fournissant des cadres qui guident les politiques nationales dans tous les États membres.



Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant

La stratégie 2021-2024 intègre les mesures de lutte contre le harcèlement dans son cadre plus large de promotion des droits de l'enfant. Les écoles sont encouragées à adopter des mesures préventives, comme la promotion du respect et de l'inclusion, tout en mettant en place des mécanismes de signalement permettant aux enfants de signaler les incidents de harcèlement en toute sécurité.



Un meilleur Internet pour les enfants (BIK)

Cette initiative lutte contre le cyberharcèlement en promouvant la maîtrise et la sécurité numériques. Elle fournit des ressources aux enfants, aux parents et aux enseignants, tout en collaborant avec les plateformes technologiques pour mettre en œuvre des politiques de modération des contenus et réagir rapidement aux signalements de comportements préjudiciables.



Cadre d'action pour l'éducation et la formation 2020

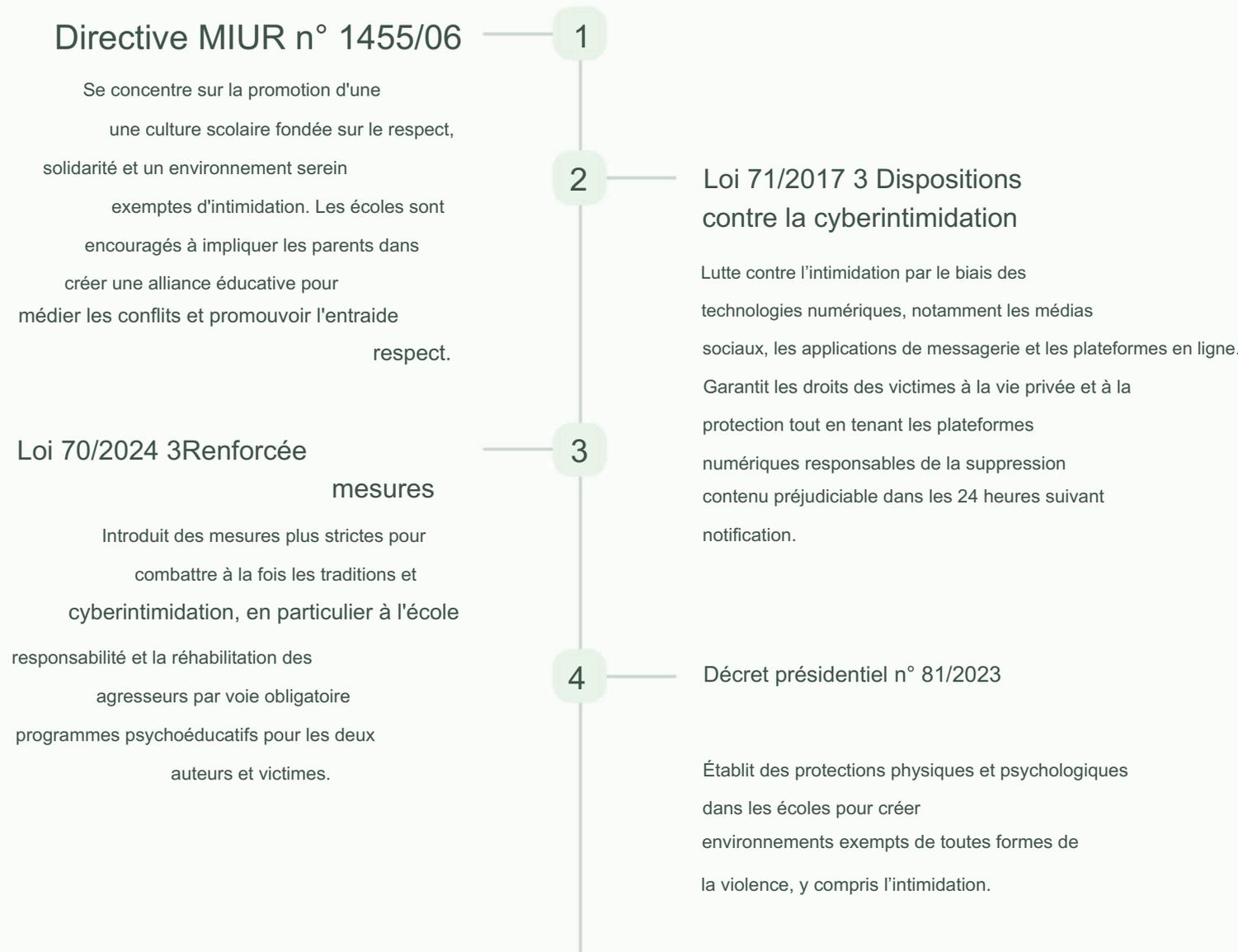
Le cadre Éducation 2020 promeut une éducation de qualité et encourage les États membres à adopter une approche globale de l'école pour lutter contre le harcèlement. Cela comprend l'intégration de politiques de lutte contre le harcèlement dans la gouvernance scolaire, la formation des enseignants et la promotion de la participation des élèves à la création d'une culture scolaire sûre.

Ces cadres européens constituent le fondement de politiques nationales plus spécifiques visant à protéger les enfants contre le harcèlement. Les parents devraient s'engager auprès de l'école de leur enfant pour comprendre comment ces politiques plus larges sont mises en œuvre localement et plaider en faveur d'une formation complète des enseignants et d'initiatives menées par les élèves pour créer des environnements scolaires respectueux.

Loi italienne contre le harcèlement

Cadre

L'Italie a mis en place des cadres juridiques complets pour prévenir et combattre le harcèlement, en accordant une attention particulière au cyberharcèlement. Ces lois fournissent des directives claires aux écoles, aux parents et aux plateformes numériques quant à leurs responsabilités en matière de création d'environnements sûrs pour les enfants.



Sanctions et conséquences

La loi italienne établit des conséquences claires pour les comportements d'intimidation :

- Pour les auteurs : mesures disciplinaires scolaires (suspension/expulsion), accusations criminelles pour les cas graves et programmes psychoéducatifs obligatoires
- Pour les écoles : amendes potentielles ou sanctions administratives en cas de non-mise en œuvre de politiques anti-intimidation
- Pour les plateformes en ligne : sanctions financières en cas de non-respect des exigences de suppression de contenu

Les parents peuvent en apprendre davantage sur les politiques italiennes de lutte contre l'intimidation sur le site [Web du ministère de l'Éducation](#) et [Journal officiel](#).

Politiques polonaises contre le harcèlement

En Pologne, la loi oblige les écoles à élaborer leurs propres politiques de lutte contre l'intimidation, conformes aux directives nationales. Ces politiques locales sont guidées par plusieurs réglementations clés qui établissent des responsabilités claires pour les établissements d'enseignement.

Cadres juridiques clés

- Loi sur le système éducatif (Ustawa o systemie o[wiaty z dnia 7 wrze[nia 1991 r. 3 Dz.U. 1991 nr 95 poz. 425)
- Règlement du ministre de l'Éducation nationale visant à garantir la sécurité dans les écoles (Rozporządzenie Ministra Edukacji Narodowej w sprawie zapewnienia bezpiecze[stwa w szkoCach z dnia 31 grudnia 2002 r.)
- Code du travail (Ustawa z dnia 26 czerwca 1974 r. 3 Dz.U. 1974 nr 24 poz. 141), article 943 (applicable au harcèlement sur les lieux de travail, y compris les employés des écoles)

Responsabilités de l'école

Les écoles polonaises ont des obligations légales complètes pour garantir un environnement sûr aux élèves :



Prévention

Mettre en œuvre une prévention globale programmes qui sensibilisent les étudiants, les enseignants et les parents à la reconnaissance, à la prévention et à la réaction à l'intimidation.



Rapports

Créer des canaux clairs et accessibles pour les étudiants, les parents et le personnel doivent signaler l'intimidation incidents sans crainte de représailles.



Enquête

Enquêter rapidement sur les incidents signalés en recueillir des preuves, interroger les parties impliquées et évaluer la gravité de la situation. situation.



Soutien

Fournir une assistance psychologique et pédagogique aux élèves touchés par l'intimidation par l'intermédiaire de psychologues scolaires, de conseillers ou de spécialistes externes.

En outre, les écoles doivent mettre en œuvre des mesures disciplinaires appropriées à l'encontre des auteurs, collaborer avec les autorités externes dans les cas graves et conserver une documentation complète de tous les incidents d'intimidation à des fins de responsabilisation.

Responsabilités juridiques en polonais

Écoles

En Pologne, les enseignants ont des obligations légales spécifiques concernant les incidents d'intimidation, tandis que les parents et les élèves ont des attentes différentes quant à leur rôle dans le maintien d'environnements scolaires sûrs.

Responsabilités des enseignants

En Pologne, les enseignants ont des obligations à la fois professionnelles et légales en matière de harcèlement :

- **Devoir d'agir** : Les enseignants doivent intervenir lorsqu'ils sont témoins ou informés d'intimidation dans le cadre de leur devoir de diligence plus large.
- **Signalement obligatoire** : Si un incident d'intimidation implique des actions qui pourraient constituer une infraction pénale, les enseignants sont légalement tenus de le signaler à l'administration de l'école et éventuellement à la police.
- **Obligations du Code pénal** : l'article 240 exige que les enseignants signalent toute connaissance de crimes tels que des abus graves ou des violences, sous peine de conséquences juridiques en cas de manquement à cette obligation.
- **Documentation** : Les enseignants doivent consigner les incidents dont ils sont témoins ou dont ils apprennent l'existence, contribuant ainsi à les dossiers de l'école sur les cas d'intimidation

Conséquences pour les enseignants

Les enseignants qui ne signalent pas les incidents d'intimidation risquent :

- Mesures disciplinaires de l'école, y compris des avertissements ou un licenciement
- Conséquences juridiques en vertu du Code criminel en cas de négligence des obligations de déclaration

Responsabilités des parents

Bien que les parents en Pologne ne soient pas légalement tenus de signaler les incidents d'intimidation directement aux autorités, ils sont encouragés à :

- Signaler vos préoccupations aux autorités scolaires (enseignants, directeur)
- Coopérer avec les écoles pour lutter contre l'intimidation situations
- Soutenir les initiatives de lutte contre l'intimidation
- Aidez à prévenir de nouveaux incidents
- Soutenir leurs enfants s'ils sont victimes d'intimidation

Responsabilités des étudiants

Les élèves sont encouragés, sans y être légalement tenus, à signaler les incidents de harcèlement dont ils sont témoins ou victimes. La loi sur le EducationSystem souligne que les élèves doivent participer à la création d'un environnement sûr et respectueux à l'école.

En signalant les cas d'intimidation, les élèves contribuent à prévenir d'autres préjudices et à promouvoir une culture scolaire positive, même s'ils n'y sont pas directement obligés par la loi.

Lutte contre le harcèlement en Macédoine du Nord

Cadre

La Macédoine du Nord a mis en place des cadres juridiques pour lutter contre le harcèlement scolaire, notamment par le biais de la loi sur l'enseignement primaire et des directives du ministère de l'Éducation. Ces lois mettent l'accent sur les mesures préventives, les réponses immédiates aux incidents de harcèlement et l'éducation à long terme.

Les écoles de Macédoine du Nord doivent élaborer leurs propres politiques de lutte contre le harcèlement, en harmonie avec les cadres nationaux tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque établissement. Ces politiques spécifiques à chaque établissement engendrent des différences entre les approches nationales et locales, notamment en termes de personnalisation, de mise en œuvre et de disponibilité des ressources.

Prévention

Les écoles doivent mettre en œuvre programmes de prévention y compris des ateliers, campagnes de sensibilisation et intégration du programme scolaire respect et empathie. Un clair code de conduite doit décrire un comportement acceptable et les conséquences pour intimidation.

Communauté

Les écoles doivent s'engager parents dans les ateliers et initiatives de lutte contre l'intimidation tout en développer des partenariats avec société civile locale organisations à amplifier ressources et impact.



Réponse

En cas d'intimidation, les écoles doivent établir des systèmes de signalement accessibles, mener des enquêtes rapides et mettre en œuvre des mesures de protection des victimes qui privilégient la sécurité et le soutien émotionnel.

Entraînement

Le ministère de l'Éducation impose des programmes de formation pour les enseignants et le personnel reconnaître les signes d'intimidation, gérer efficacement les conflits et comprendre les protocoles juridiques pour traiter les cas.

Suivi et responsabilité

Le ministère de l'Éducation surveille le respect des politiques de lutte contre l'intimidation par les écoles au moyen de :

- Inspections périodiques et rapports d'avancement
- Exigences en matière de documentation pour les incidents d'intimidation
- Mises à jour régulières sur les activités de prévention

En ce qui concerne spécifiquement la cyberintimidation, les écoles doivent sensibiliser les élèves aux comportements sûrs en ligne et collaborer avec les lignes d'assistance locales comme Alo Bushavko.

Responsabilités juridiques dans le Nord Macédoine

En Macédoine du Nord, la loi sur l'enseignement primaire établit des obligations légales claires pour les écoles et les enseignants en matière d'intimidation, tandis que les parents et les élèves ont des attentes différentes quant à leur rôle dans le maintien d'environnements sûrs.

Responsabilités des enseignants

Les enseignants ont l'obligation légale de signaler les incidents d'intimidation en vertu de la loi sur l'éducation primaire.

L'éducation, qui :

- Interdit la discrimination dans le domaine éducatif processus sur tous les terrains
- Oblige les écoles à prendre des mesures pour prévenir et lutter contre toutes les formes de violence et la discrimination
- Nécessite la création d'un règlement pour encadrer la procédure de signalement de violence et de protection des élèves
- Prévoit des amendes pour les directeurs d'école qui ne signalent pas les incidents de violence, d'abus ou harcèlement auprès des autorités compétentes

Les écoles favorisent généralement un environnement où le signalement est encouragé, mais cela reflète des pratiques pédagogiques plutôt que des obligations légales pour les parents et les élèves. La responsabilité légale principale reste avec les établissements d'enseignement et leur personnel.

Parent et élève Responsabilités

Contrairement aux enseignants, aux parents et aux élèves du Nord

La Macédoine n'a pas d'obligation légale spécifique de signaler les incidents d'intimidation en vertu des lois actuelles, mais il existe des attentes :

Pour les parents : Bien qu'ils ne soient pas légalement tenus de signaler l'intimidation, les parents sont encouragés à communiquer avec les écoles s'ils soupçonnent que leur enfant est victime d'intimidation ou impliqué dans des actes d'intimidation.

La loi sur l'éducation primaire encourage la participation des parents dans la résolution de problèmes tels que l'intimidation.

Pour les étudiants : Les étudiants ne sont pas légalement tenus de signaler les cas d'intimidation, mais sont encouragés à s'exprimer et à demander de l'aide aux enseignants, aux conseillers ou à d'autres adultes responsables à l'école.

Politiques turques contre le harcèlement

La Turquie a mis en place des cadres juridiques complets pour prévenir et lutter contre le harcèlement dans les milieux éducatifs, avec des directives claires pour les écoles, les enseignants, les parents et les élèves.

Cadres juridiques clés

- CIRCULAIRE 2024/56 : Sécurité dans les environnements éducatifs
- Modifications au règlement sur les établissements d'enseignement secondaire
- Article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- Loi numéro 5237 (Code pénal turc)
- Loi numéro 5651 (sur la cyberintimidation)

Responsabilités de l'école

Selon la CIRCULAIRE 2024/56, les écoles en Turquie ont des obligations spécifiques :

Mesures de sécurité

Les administrations scolaires doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, en coopérant avec les institutions et organisations compétentes.

L'évaluation des risques

Les directeurs d'école doivent identifier les facteurs de risque pouvant entraîner de la violence dans les environnements éducatifs et prendre les mesures préventives nécessaires.

Services de soutien

Les écoles doivent fournir des conditions appropriées et un soutien en personnel pour les services d'orientation et de conseil psychologique afin de prévenir la violence.

Sécurité numérique

Les écoles doivent intensifier leurs efforts pour développer les compétences des enfants en matière d'espace sécurisé et d'alphabetisation virtuelle dans les environnements numériques.

En outre, les écoles ont l'obligation de prévention de prendre des mesures dissuasives contre l'intimidation et de punir le personnel qui facilite l'intimidation dans le cadre de dispositions disciplinaires.

les administrateurs sont tenus de sensibiliser le public afin de prévenir la maltraitance et la négligence envers les enfants et de prendre les mesures de protection nécessaires.

Les parents et les étudiants peuvent en apprendre davantage sur les politiques turques de lutte contre l'intimidation grâce à des [ressources officielles telles que le Journal officiel, et les politiques éducatives du ministère de l'Éducation nationale turc.](#)

Responsabilités juridiques en turc

Écoles

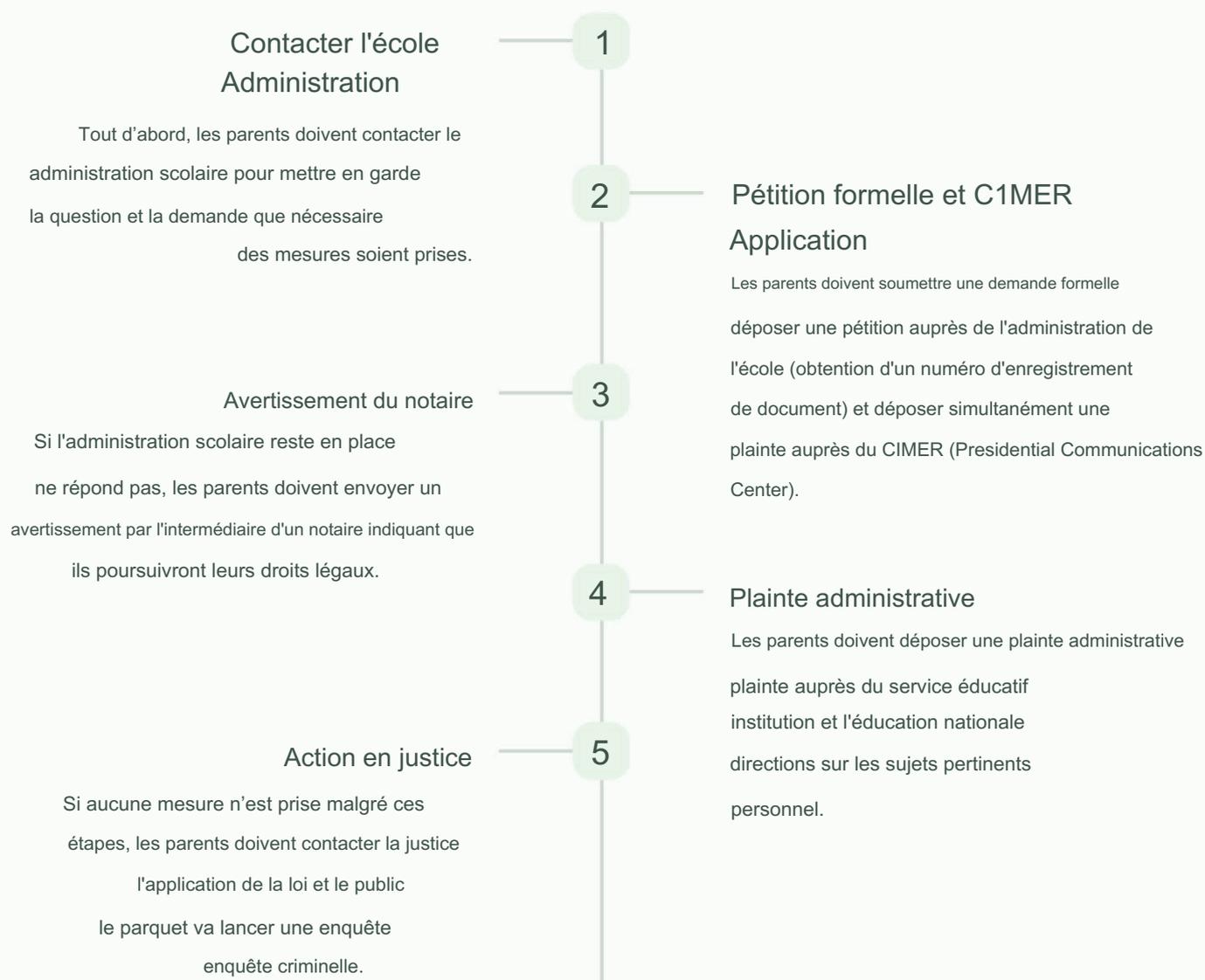
En Turquie, les enseignants ont des obligations légales spécifiques concernant les incidents d'intimidation, tandis que les parents et les élèves ont des attentes et des procédures différentes pour gérer les situations d'intimidation.

Responsabilités des enseignants

En Turquie, les enseignants sont légalement tenus de signaler les actes d'intimidation dont ils sont témoins ou dont ils ont connaissance. Cette obligation est à la fois une responsabilité professionnelle et morale, et les enseignants disposent de l'autorité légale pour intervenir dans de telles situations.

Procédures pour les parents et les étudiants

Bien que les parents et les élèves en Turquie ne soient pas légalement tenus de signaler les cas d'intimidation, il existe une procédure claire qu'ils peuvent suivre en cas d'intimidation :



Cette procédure progressive offre aux parents plusieurs recours pour gérer les situations de harcèlement lorsque l'école ne prend pas les mesures appropriées. Bien que le signalement des cas de harcèlement ne soit pas légalement obligatoire, les parents sont encouragés à suivre ces étapes afin de créer un environnement scolaire sûr pour tous les élèves.

Politiques roumaines contre le harcèlement

La Roumanie a mis en place des cadres complets de lutte contre l'intimidation qui obligent les écoles à développer et mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour prévenir et combattre le harcèlement. Ces politiques mettent l'accent sur la prévention, l'intervention précoce et la création d'un climat scolaire positif.

Responsabilités de l'école

Au début de chaque année scolaire, les écoles roumaines doivent :

- Élaborer des stratégies et des plans pour assurer un climat social propice à une éducation de qualité
- Appliquer des politiques pour prévenir et combattre l'intimidation
- Mettre en œuvre des processus participatifs impliquant les élèves, les parents, les enseignants et le personnel auxiliaire
- Réaliser des évaluations annuelles du climat éducatif au moyen de débats, de groupes de discussion et de propositions parascolaires

Groupes d'action contre l'intimidation

Chaque école roumaine doit créer un groupe d'action contre le harcèlement qui comprend :

- Le directeur de l'école
- Le conseiller scolaire
- Trois enseignants formés à la violence prévention
- Deux ou plusieurs représentants étudiants
- Un représentant des parents
- Représentants de l'autorité locale

Ce groupe est responsable de prévenir, d'identifier et de résoudre les incidents d'intimidation commis entre élèves par des actions physiques, verbales, relationnelles et/ou cybernétiques.

Les enseignants doivent faire la différence entre situations accidentelles, harcèlement mineur, abus et violences répétées et intentionnelles situations.

Activités de prévention

Les écoles roumaines doivent mettre en œuvre diverses activités de prévention :



Plans scolaires

Mettre en œuvre des plans scolaires pour prévenir et combattre la violence, y compris des programmes, des projets et des campagnes visant à accroître la cohésion du groupe et à sensibiliser à l'intimidation conséquences.



Collaboration

Réaliser des informations et activités de sensibilisation dans partenariat avec d'autres institutions ou spécialistes ayant une expertise en prévention de l'intimidation.



Climat positif

Promouvoir un climat éducatif qui encourage les attitudes positives et non violentes, l'empathie et les interactions mutuellement bénéfiques entre étudiants et adultes.

Responsabilités juridiques en roumain

Écoles

En Roumanie, les enseignants et le personnel scolaire ont des obligations légales spécifiques concernant les incidents d'intimidation, tandis que les parents et les élèves ont des attentes différentes quant à leur rôle dans le maintien d'une école sûre. environnements.

Responsabilités des enseignants

En Roumanie, les enseignants ont des responsabilités juridiques claires lorsque des actes d'intimidation sont identifiés :

- L'enseignant ou le conseiller scolaire qui identifie une situation d'intimidation est responsable de l'initiation intervention pour réhabiliter la victime
- Les enseignants doivent signaler les situations de violence envers les élèves conformément à la loi
- Les signalements doivent être adressés à la direction de l'école et à la direction générale de l'aide sociale et de la protection de l'enfance au niveau du comté.
- Pour un soutien immédiat, les enseignants doivent se présenter au service public d'assistance sociale au niveau communautaire

Responsabilités des étudiants

Les étudiants en Roumanie ont des obligations de déclaration spécifiques :

- Les élèves doivent informer verbalement et de toute urgence le directeur des cas d'intimidation entre eux. étudiants
- S'il y a suspicion d'un acte criminel et que les services d'urgence n'ont pas été prévenus, les étudiants devrait alerter les autorités scolaires

Procédures d'administration scolaire

Lorsque des actes d'intimidation sont signalés, les directeurs d'école roumains doivent :

1. Informez verbalement et d'urgence la police si il y a suspicion d'un acte criminel
2. Informez immédiatement les parents/responsables légaux représentants des étudiants concernés et leur demander de venir à l'école
3. Informer verbalement l'Inspection scolaire sur les cas graves de violence
4. Demander l'aide du service éducatif Centres de ressources si l'école manque d'un conseiller

Réponse immédiate

Le personnel scolaire délégué par le directeur doit :

- Isoler les victimes des intimidateurs
- Guider les élèves vers des espaces sûrs pour réduire stresser
- Informer les parents de l'état des élèves dès leur arrivée
- Réunir les parents avec leurs enfants (victimes et intimidateurs)

Étude de cas : Parents-école efficaces

Communication

L'étude de cas suivante démontre comment une communication proactive entre les parents et les écoles peut créer un environnement favorable aux enfants confrontés à des défis sociaux.

Établir une communication précoce

Lisa, mère d'Ethan, 16 ans, qui a intégré une nouvelle école, s'est efforcée d'établir une communication étroite avec le personnel de l'école dès le début de l'année scolaire. Elle a assisté à la journée portes ouvertes de l'école.

s'est présentée à la classe d'Ethan l'enseignant (M. Andrews) et la conseillère scolaire (Mme Patel), et a exprimé son intérêt à s'impliquer dans la vie scolaire d'Ethan.

M. Andrews a suggéré d'utiliser le portail parent en ligne de l'école pour les mises à jour régulières et les courriels pour les communications directes. Lisa a rapidement créé son compte, qui lui donnait accès aux bulletins de progression, aux notes des enseignants et aux événements à venir.

Traiter les signes avant-coureurs

Lorsque Lisa a remarqué qu'Ethan devenait plus calme au dîner et réticent à discuter de sa journée, elle envoyé un e-mail à M. Andrews : « J'ai remarqué qu'Ethan a il semblait plus calme que d'habitude et je voulais vérifier si tu avais observé quelque chose à l'école.

J'apprécierais toute idée ou tout conseil sur la manière dont je pourrais mieux le soutenir.

M. Andrews a répondu dans la journée, soulignant que, même si Ethan s'adaptait bien à ses besoins scolaires, il avait tendance à s'asseoir seul à la pause déjeuner. Il a proposé d'en parler à d'autres enseignants et d'encourager ses camarades à inclure Ethan, en leur suggérant de revenir une semaine plus tard.

Résolution collaborative de problèmes

Lisa a suivi Ethan à la maison, apprenant qu'il n'était pas sûr d'approcher de nouveaux camarades de classe.

Ensemble, ils ont réfléchi à des sujets de conversation et pratiqué les interactions sociales. Une semaine plus tard, M. Andrews a rapporté qu'Ethan avait commencé à s'asseoir avec un groupe pendant le déjeuner et semblait plus impliqué dans les discussions en classe.

Lisa a exprimé sa gratitude et a assisté à la réunion parents-professeurs à venir, où elle a remercié M. Andrews en personne et a discuté des atouts et des difficultés d'Ethan sur le plan social. Cette communication continue a créé un réseau de soutien qui a aidé Ethan à gérer sa transition vers un nouveau monde. environnement scolaire.

Ce cas démontre comment une communication précoce et proactive entre les parents et les écoles peut identifier et résoudre les problèmes potentiels avant qu'ils ne s'aggravent, créant ainsi un environnement favorable dans lequel les élèves peuvent s'épanouir socialement et scolairement.

Défendre les intérêts de votre enfant au sein de la Système scolaire

Défendre les intérêts de son enfant au sein du système scolaire est l'un des rôles les plus importants qu'un parent puisse assumer. Des études montrent que les écoles où la participation active des parents est essentielle réussissent mieux à réduire le harcèlement et à créer des environnements inclusifs. En tant que défenseur, vous protégez les droits de votre enfant, collaborez avec les éducateurs pour trouver des solutions et donnez à votre enfant les moyens de s'exprimer. besoins.

L'importance de la défense des droits des parents

Lorsque les parents défendent efficacement leurs enfants, ils créent des changements positifs non seulement pour eux-mêmes, mais souvent pour l'ensemble de la communauté scolaire. La défense des droits implique de défendre les besoins de votre enfant tout en collaborant avec le système scolaire pour lui garantir un environnement d'apprentissage sûr, bienveillant et inclusif.

Préparer la documentation

Conservez des traces détaillées des incidents de harcèlement, incluant les dates, les descriptions et toute preuve (captures d'écran, photos, témoignages). Cette documentation fournit des informations concrètes lors des discussions.

préoccupations concernant les responsables de l'école.

Demander des réunions formelles

Si votre enfant est victime de harcèlement, demandez une rencontre avec la direction de l'école concernée. Exposez clairement vos préoccupations et les résultats souhaités, en apportant des documents justificatifs pour illustrer votre situation.

Comprendre les politiques de l'école

Familiarisez-vous avec les politiques de lutte contre l'intimidation, les protocoles de signalement et le code de conduite de votre école. Connaître ces politiques vous aide à naviguer efficacement dans le système. et tenir l'école responsable de ses propres normes.

Effectuer un suivi régulier

Prévoyez des contrôles réguliers avec les enseignants et les conseillers scolaires pour discuter des progrès de votre enfant et vous assurer que les interventions convenues sont mises en œuvre efficacement.

Au-delà du plaidoyer individuel, envisagez de participer à des initiatives scolaires plus larges en vous portant volontaire pour des comités, en soutenant des ateliers de lutte contre l'intimidation ou en défendant des programmes qui enseignent l'empathie. et la résolution des conflits.

Étude de cas : Parent efficace

Plaidoyer

L'étude de cas suivante montre comment un parent a défendu efficacement son enfant victime de cyberintimidation, en travaillant en collaboration avec l'école pour créer une approche globale. solution.

La situation

Maria a remarqué des changements dans le comportement de sa fille Sofia, âgée de 16 ans. Autrefois extravertie et enthousiaste à l'école, Sofia avait commencé à sauter des repas, à éviter son téléphone et à s'isoler dans sa chambre. Interrogée avec douceur, Sofia a révélé que ses camarades la harcelaient en ligne en partageant des photos retouchées avec des légendes blessantes sur les réseaux sociaux et en répandant des rumeurs dans les groupes de discussion. Sofia avait peur d'aller à l'école et suppliait sa mère de n'en parler à personne, de peur d'aggraver la situation.

Recueillir des preuves

Maria a rassuré Sofia qu'ils gèreraient la situation ensemble et demandé de voir les messages offensants et messages. Elle a pris des captures d'écran du publications sur les réseaux sociaux, discussion de groupe messages et dressé une liste des étudiants impliqués, notant les dates et moments où l'intimidation a commencé.

La réunion

Au cours de la réunion, Maria est restée calme et concentrée, lui présentant preuves et expliquant comment le la cyberintimidation a eu un impact sur Sofia émotionnellement et académiquement. Elle a souligné les antécédents de Sofia confiance et a demandé un plan pour assurez-vous que l'intimidation cesse et Sofia reçu du soutien.

1

2

Contacter l'école

Maria a envoyé un e-mail au directeur et au conseiller scolaire pour demander une réunion, décrivant brièvement la situation et soulignant la sécurité et le bien-être émotionnel de Sofia sans partager de détails spécifiques qui seraient meilleurs. discuté en personne.

3

4

Plan d'action

En collaboration avec les responsables de l'école, Maria a contribué à élaborer un plan d'action complet qui comprenait une intervention immédiate auprès des intimidateurs, un soutien services pour Sofia, suivi continu, et des mesures éducatives pour la un corps étudiant plus large.

La solution complète

Le plan d'action comprenait plusieurs volets :

- Intervention immédiate : informer les élèves concernés et leurs parents, contacter les plateformes de médias sociaux pour supprimer les contenus offensants
- Soutien à Sofia : séances de conseil hebdomadaires, affectation de mentors pour réduire l'isolement
- Suivi : Observation discrète des enseignants, mise en place d'outils de signalement anonyme
- Mesures éducatives : Ateliers d'alphabétisation numérique et de lutte contre l'intimidation à l'échelle de l'école

À la maison, Maria a continué à soutenir Sofia en l'encourageant à renouer avec des activités agréables comme la peinture et la guitare, en planifiant des activités familiales et en maintenant une communication ouverte sur ses expériences et ses sentiments.



Collaborer avec l'école

Conseillers et psychologues

Les conseillers scolaires et les psychologues sont des ressources précieuses pour faire face aux situations d'intimidation.

Ces professionnels ont une formation spécialisée en développement de l'enfant, en santé mentale et en résolution de conflits, ce qui en fait des partenaires idéaux pour les parents préoccupés par l'intimidation.

Le rôle des conseillers scolaires et des psychologues

Ces professionnels remplissent de multiples fonctions dans la prévention et l'intervention en matière d'intimidation :

- Fournir un soutien individuel aux étudiants qui ont été victimes d'intimidation
- Travailler avec des étudiants qui s'engagent dans comportements d'intimidation à traiter sous-jacents problèmes
- Mettre en œuvre des programmes de prévention et des campagnes de sensibilisation à l'échelle de l'école
- Former les enseignants et le personnel à reconnaître et à réagir à l'intimidation
- Médiation des conflits entre étudiants, le cas échéant
- Connecter les familles avec des services supplémentaires ressources en cas de besoin



Quand demander de l'aide

Les parents devraient envisager de contacter des conseillers scolaires ou des psychologues lorsque :

- Leur enfant déclare avoir été victime d'intimidation ou avoir été témoin d'intimidation
- Ils remarquent des changements significatifs dans le comportement, l'humeur ou les résultats scolaires de leur enfant
- Leur enfant exprime une réticence ou un refus d'aller à l'école
- Les tentatives précédentes visant à lutter contre l'intimidation auprès des enseignants n'ont pas permis de résoudre le problème.
- Leur enfant a besoin d'un soutien émotionnel pour faire face aux expériences d'intimidation
- Ils veulent des conseils sur la manière de soutenir leur enfant dans une situation sociale difficile

S'engager avec l'école

Administrateurs

Les administrateurs scolaires, notamment les directeurs, les directeurs adjoints et les doyens, jouent un rôle crucial dans l'élaboration et l'application des politiques de lutte contre le harcèlement à l'échelle de l'établissement. Lorsque les problèmes de harcèlement ne sont pas résolus en classe, ou lorsque la situation est particulièrement grave, le dialogue avec les administrateurs devient une étape importante de la sensibilisation.

Comprendre les rôles administratifs

Les administrateurs scolaires ont des responsabilités spécifiques en matière d'intimidation :

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques de lutte contre l'intimidation à l'échelle de l'école
- Former le personnel sur la prévention et l'intervention en matière d'intimidation
- Enquête sur les plaintes graves d'intimidation
- Déterminer les mesures disciplinaires appropriées
- Communiquer avec les parents au sujet des incidents d'intimidation
- Créer un climat scolaire positif qui décourage l'intimidation

Quand impliquer les administrateurs

Envisagez de faire part de vos préoccupations aux administrateurs lorsque :

Incidents graves

L'intimidation implique des dommages physiques, des menaces, du harcèlement ou d'autres comportements qui pourraient violer la politique ou la loi de l'école.

Problèmes persistants

L'intimidation continue malgré les précédents interventions au niveau de la classe avec enseignants ou conseillers.

Plusieurs étudiants

La situation concerne des étudiants de différentes classes ou niveaux scolaires, nécessitant une coordination au-delà de l'autorité d'un seul enseignant.

Violations de la politique

Vous pensez que la politique anti-intimidation de l'école n'est pas correctement mise en œuvre ou appliquée dans la situation de votre enfant.

Communication efficace avec les administrateurs

Lors de rencontres avec les administrateurs de l'école au sujet de préoccupations liées à l'intimidation :

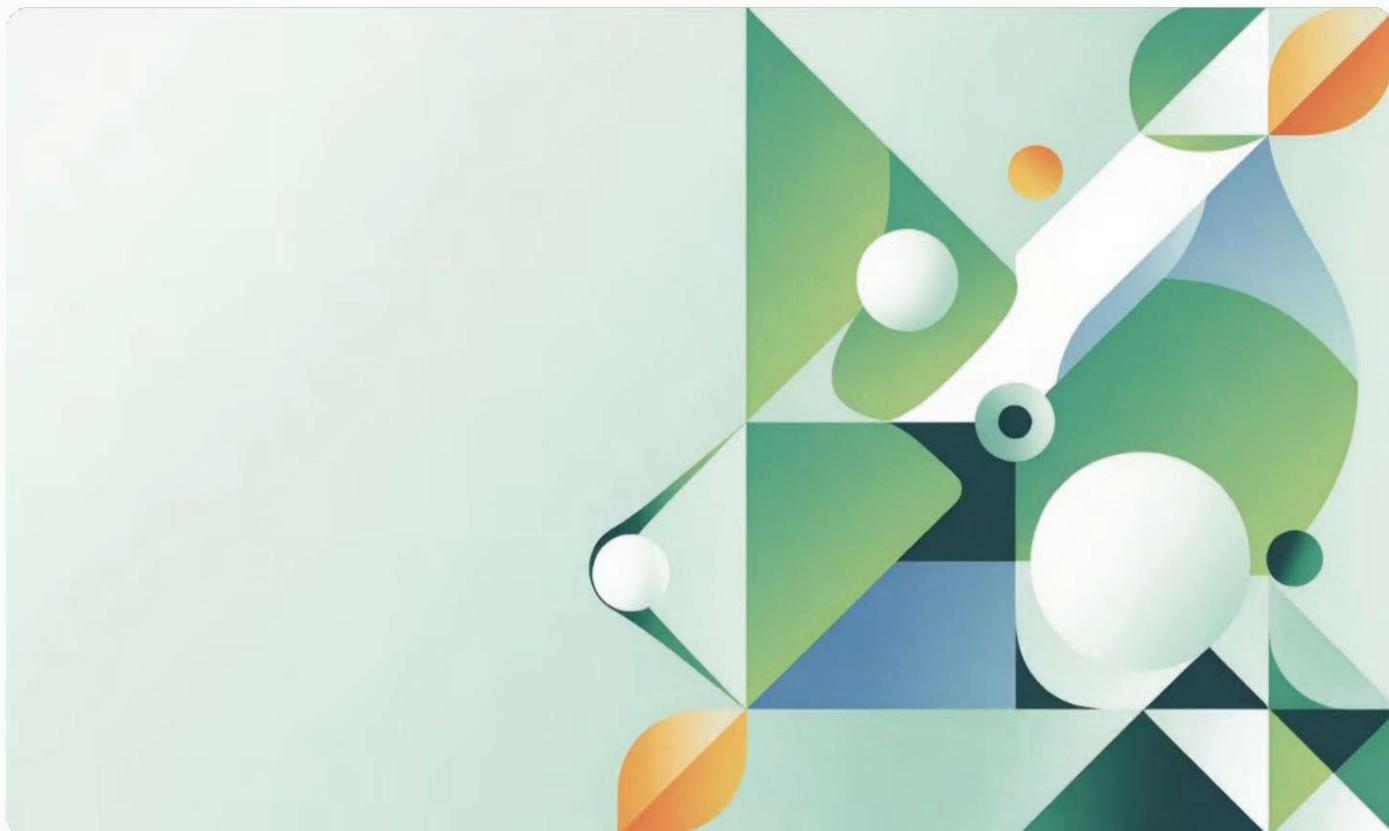
Avant la réunion

- Demandez un rendez-vous par écrit, en exposant brièvement vos préoccupations
- Préparez un résumé concis de la situation, y compris les dates et les détails. incidents
- Consultez la politique anti-intimidation de l'école pour faire référence aux sections pertinentes
- Apportez des copies de toute documentation, y compris les communications précédentes avec enseignants

Pendant la réunion

- Commencez par reconnaître le rôle de l'administrateur et expression de votre objectif commun de sécurité des étudiants
- Présentez les faits calmement et précisément, éviter le langage émotionnel
- Renseignez-vous sur le processus d'enquête et chronologie
- Demander des actions spécifiques et un suivi communication

Après avoir rencontré les administrateurs, envoyez un e-mail de suivi résumant votre compréhension de la discussion et toutes les actions convenues. Cela crée un enregistrement de la conversation et permet de garantir la responsabilité des prochaines étapes.



Participer à la lutte contre l'intimidation à l'école

Initiatives

Au-delà de la défense des intérêts de votre enfant, participer à des initiatives de lutte contre le harcèlement à l'échelle de l'école permet aux parents de contribuer à créer un environnement plus sûr pour tous les élèves. Cet engagement témoigne de votre engagement envers une culture scolaire positive et vous permet souvent de mieux comprendre l'approche de l'école en matière de prévention du harcèlement.

Types d'initiatives de lutte contre l'intimidation

Les écoles mettent en œuvre divers programmes et activités pour prévenir l'intimidation et promouvoir des comportements positifs. comportement:



Campagnes de sensibilisation

Des événements comme la Semaine de lutte contre l'intimidation ou la Journée de l'unité qui sensibilisent à l'intimidation par le biais d'assemblées, de concours d'affiches, d'engagements et d'activités spéciales conçues pour promouvoir la gentillesse et l'inclusion.



Apprentissage socio-émotionnel

Programmes basés sur le programme scolaire qui enseignent aux élèves l'empathie, la résolution des conflits, la régulation émotionnelle et d'autres compétences qui aident à prévenir l'intimidation et à créer des relations positives entre pairs.



Programmes de soutien par les pairs

Des initiatives telles que le mentorat par les pairs, les systèmes de parrainage ou les comités de lutte contre l'intimidation dirigés par les étudiants qui permettent aux étudiants de se soutenir mutuellement et de créer des normes sociales positives.

Façons dont les parents peuvent participer

Il existe de nombreuses possibilités pour les parents de s'impliquer dans les efforts de lutte contre l'intimidation :

Opportunités de bénévolat

- Rejoignez l'Association des parents d'élèves (PTA) ou une organisation similaire
- Servir sur la sécurité ou le climat scolaire comités
- Aidez à organiser ou au personnel des événements anti-intimidation
- Bénévole comme moniteur de terrain de jeu ou aide à la cantine
- Aider aux programmes parascolaires qui

Plaidoyer et soutien

promouvoir l'inclusion

- Défenseur des données probantes ♦
- programmes de prévention de l'intimidation
- Soutenir le financement des initiatives de lutte contre l'intimidation ♦
- Partager des ressources pertinentes avec l'école direction ♦
- Aidez à traduire des documents destinés à diverses familles ♦
- Connecter les écoles à la communauté ressources ou intervenants ♦

S'engager avec l'école au sens large

Communauté

La création d'un environnement sans intimidation s'étend au-delà des salles de classe individuelles et s'étend à l'ensemble de la communauté scolaire.

Lorsque les parents s'engagent auprès de cette communauté plus large, ils contribuent à favoriser une culture de respect et d'inclusion qui profite à tous les élèves.

Établir des liens avec d'autres parents

Les relations avec d'autres parents créent un réseau de soutien et d'information :

- Assistez aux événements scolaires, aux réunions de parents et aux rassemblements sociaux pour rencontrer d'autres familles
- Rejoignez des groupes de parents sur les réseaux sociaux ou les plateformes de messagerie pour rester connecté
- Participer à des ateliers d'éducation parentale ou à des clubs de lecture axés sur le développement de l'enfant
- Organisez des rassemblements informels comme des rencontres autour d'un café ou des pique-niques en famille
- Devenez bénévole aux côtés d'autres parents pour des activités et des événements scolaires

Collaborer avec les organisations communautaires

De nombreuses organisations communautaires offrent des ressources et des programmes qui complètent les efforts de lutte contre l'intimidation à l'école :



organisations à but non lucratif

Les associations locales et nationales proposent souvent des programmes, des formations et des ressources de lutte contre le harcèlement, qui peuvent être mis en œuvre dans les écoles. Les parents peuvent contribuer à mettre ces associations en contact avec la direction de l'école.



Services de santé mentale

Les centres de santé mentale communautaires peuvent proposer des services de conseil, des groupes de soutien ou des programmes éducatifs aux enfants victimes de harcèlement. Les parents peuvent contribuer à compiler et à partager ces ressources. ressources avec les conseillers scolaires.



Programmes jeunesse

Les activités périscolaires, les ligues sportives et les centres communautaires mettent souvent l'accent sur les compétences sociales positives et l'inclusion. Les parents peuvent plaider en faveur d'une coordination entre ces programmes. et des initiatives scolaires.